

**Aptitude au tir des chasseurs jurassiens : court-on deux lièvres à la fois ?**  
Bernard Studer (PDC)

## **Réponse du Gouvernement**

La pratique de la chasse implique désormais, de par la législation mais aussi de manière rationnelle comme pour toute autre activité, un entraînement régulier sur des installations appropriées. En l'absence d'investissements, le canton ne disposerait d'aucun stand de tir de chasse dès cette année.

Afin de pallier ce problème, une évaluation comparative entre plusieurs sites a été menée en 2018. Elle incluait celui de la Combe Gobé à Saint-Ursanne. Un groupe composé des représentants des quatre sociétés de chasse actives dans le canton, dont celle de Clos du Doubs, de la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs et de l'Office de l'environnement a évalué la question sous l'angle technique, structurel, conflictuel avec le voisinage et financier. C'est le stand de la place d'armes de Bure, en Varmenne, qui a obtenu le meilleur résultat et a été retenu à l'unanimité. Des efforts conséquents en vue de développer ce projet ont dès lors été menés ces dernières années et sont encore en cours.

Les deux articles parus dans la presse, incluant une prise de position critique et quelque peu maladroite de la part d'un chasseur, ont en effet quelque peu semé le trouble. Une infrastructure moderne et adéquate ne pouvant se réaliser dans le canton qu'avec un plein soutien de tous les chasseurs, il est bienvenu pour le Gouvernement de répondre à la présente question écrite.

- Le Gouvernement dispose-t-il d'informations complémentaires relatives à ces deux projets : contenu, financement/subventionnement et calendrier ?

En plus de l'activité de tir à 300 mètres, le stand de tir de la Combe Gobé a jusqu'à récemment accueilli des tirs de chasse et plus particulièrement ceux nécessaires à la formation des candidats chasseurs. Le lieu ne répond toutefois plus aucunement aux besoins globaux et à la nécessité actuelle de pouvoir offrir des possibilités d'entraînement et évaluer annuellement la sûreté du tir de tous les chasseurs actifs dans le canton du Jura. Il ne répond pas au concept global de régionalisation et conformément à la fiche U.07.4 du Plan directeur cantonal, il ne peut bénéficier d'aucune subvention de l'Etat. Son assainissement, récemment mené par la société de tir de Saint-Ursanne, est un projet d'ordre privé destiné au tir sportif à 300 m. Les dispositions légales étant respectées avec l'installation de récupérateurs de balles devant la butte de tir, un permis de construire a été délivré. Il a bénéficié d'une contribution financière du fonds pour la promotion du sport alloué par la Loterie Romande. Le fait d'avoir assuré la compatibilité des nouveaux récupérateurs de balles avec les munitions utilisées dans le cadre de l'exercice de la chasse est également une initiative privée. Le tir à la carabine de chasse est donc à nouveau réalisable en ces lieux. A contrario, les exercices de tir à la grenaille ne sont plus possibles. Une évaluation du site a en effet révélé que la pratique du tir au fusil de chasse sur cible mobile du lièvre courant n'est pas compatible avec la protection de l'environnement. Une rénovation des éléments pare-balles est de ce fait nécessaire et ne pourrait être financée que par des fonds privés.

Au sujet du projet de stand de tir de chasse cantonal en Varmenne, il a pu être intégré l'automne dernier au concept de modernisation des installations militaires porté par l'armée. Le coût global des travaux de réalisation, avant ventilation des coûts entre militaires et civils, a été estimé à 1'500'000 francs. La faisabilité du projet de stand de tir de chasse cantonal, en parallèle aux activités militaires et civiles déjà présentes en ces lieux, est démontrée. Une rencontre prochaine entre le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, le Canton et les porteurs du

projet permettra de faire le point sur les priorisations militaires, la clé de répartition des coûts, les synergies de chantier ainsi que la fixation des principales étapes du calendrier des travaux. Le financement de la part liée au stand de tir de chasse sera du ressort des chasseurs, qui auront également à assumer la gestion courante du stand. Le Gouvernement prévoit une participation cantonale liée à l'obligation légale de tirs réguliers pour plus de sécurité et de précision, ainsi qu'à un intérêt global à disposer d'une infrastructure locale au lieu de devoir externaliser les tirs dans d'autres cantons.

- Comment apprécie-t-il l'évolution en parallèle de ces deux projets ?

Il n'existe actuellement pour le canton du Jura qu'un seul et unique projet qui a le potentiel de pouvoir offrir l'infrastructure nécessaire à la tenue des futurs tirs de chasse annuels obligatoires pour les 400 chasseurs jurassiens et à la formation des candidats chasseurs. Il s'agit du stand de tir régional de la place d'armes de Bure à Varmenne. Dans le cas où la mise en conformité des installations relatives à la cible mobile de la Combe Gobé venait à se concrétiser, le Gouvernement n'y verrait pas un projet concurrent mais plutôt une solution transitoire bienvenue aux candidats chasseurs leur permettant de suivre leur formation sur les terres jurassiennes jusqu'à l'ouverture des nouvelles installations à Bure. Il s'agira cependant aux acteurs concernés de démontrer alors une totale solidarité en soutenant pleinement le nouveau stand et en garantissant une absence de concurrence.

- Soutient-il la réalisation de ces deux projets ou privilégie-t-il l'un des deux sites ?
- Compte tenu de sa localisation, des infrastructures existantes et des synergies possibles, le site de Varmenne ne devrait-il pas être soutenu en priorité ?

Le Gouvernement a pris connaissance de l'adhésion de tous les comités des sociétés locales de chasse au projet de stand de tir de chasse cantonal à Varmenne lors de la consultation menée par la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs en 2019. Celui-ci est donc fédérateur et attractif pour toutes les personnes actives dans la formation et l'exercice de la chasse. Celui de la Combe Gobé pourrait, quant à lui et sous réserve de sa mise aux normes, assurer une transition aux candidats chasseurs jusqu'à l'ouverture des installations de chasse sur le site de Varmenne.

Le Gouvernement apporte son soutien exclusif au projet de Bure. Il s'investit pour accompagner les porteurs du projet, car seul ce dernier est de nature à permettre une utilisation régulière et motivante par tous les chasseurs du canton. Il est soutenu par la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs et a obtenu l'avis favorable d'Armasuisse et de l'autorité communale de Courchavon. Il offre ainsi les garanties permettant de répondre favorablement aux exigences du droit fédéral en matière de chasse et de protection de la faune sauvage. Il y a donc toujours eu qu'un seul lièvre en course. Le Gouvernement vous proposera de le soutenir dans le cadre de l'approbation du plan financier cet automne. Il espère qu'un montage financier adéquat entre les parties pourra être trouvé et permettra de passer à une phase de réalisation.

Delémont, le 14 septembre 2021

Certifié conforme par le chancelier d'Etat a.i.  
Jean-Baptiste Maître

